

## Les nouvelles technologies au service du citoyen ?

**Conclusions, par Pierre Tartakowsky (président de la Ligue des droits de l'Homme), du séminaire « Les nouvelles technologies au service du citoyen ? », qui a eu lieu le 28 novembre 2012 à l'Ageca, à Paris.**

Nos échanges ont abordé énormément de dimensions, sur lesquelles il est inutile de revenir, et qui illustrent la dimension « langue d'Esopé » des « nouvelles » technologies. Elles peuvent être au service – c'est par exemple patent avec l'imagerie médiale ou les applications météorologiques à l'agriculture ou la sécurité – ou « desservir » par essence ou usage, comme par exemple le nucléaire militaire. Le secteur de la communication n'échappe pas à cette ambivalence, le Net pouvant faciliter à la fois les rassemblements de la place Tahrir et la constitution à grande échelle de réseaux néonazis.

N'étant pas moi-même spécialiste des technologies impliquées dans nos échanges je veux simplement partager avec nos invités et les participants quelques idées très générales, aux allures peut-être de portes ouvertes, ce dont je m'excuse à l'avance.

L'intitulé de notre rencontre porte sur le service supposé au citoyen. Cela suppose en amont de toute autre chose qu'il y ait citoyen. C'est une évidence sur laquelle il est bon de s'arrêter, car il y a toujours un lien fort entre vision politique – au sens de projet global-et usage des sciences et des technologies. Nos débats, ici, sont donc éminemment politiques, et par conséquent incluent une réflexion sur les processus de production du citoyen, qui sont historiques et soumis à modifications. On ne naît pas citoyen, on le devient, et toujours de façon différente, marquée par un contexte ; de même, n'est-on pas exclu, de fait, de la citoyenneté, de la même façon qu'il y a cinquante ans. Les modes d'affiliations et de désaffiliations évoluent et changent la donne. A la fois de la citoyenneté et des outils qui la construisent ; parmi lesquels la communication, la liberté d'expression, la sûreté, qui sont autant de sujets que nous avons abordés. Or, la citoyenneté aujourd'hui ne se porte pas bien. On le mesure à la méfiance vis-à-vis de la représentation politique, à l'abstention, à la mise en opposition quasi systématique de l'opinion populaire à une raison postulée experte.

Quel est le contexte général de ce mal-être ? Pour rester très général, disons qu'il procède de trois grands mouvements de fond. Le premier, c'est l'individuation, c'est-à-dire la capacité croissante qu'ont, dans nos sociétés, les individus à pouvoir s'affranchir des groupes, cultures et milieux dont ils sont issus, de pouvoir choisir leurs affiliations et modes d'être. Ce mouvement interpelle parfois brutalement la relation classique individu-collectif en termes de liberté individuelle, dont il appelle des redéfinitions. Le deuxième, c'est l'existence de réseaux de plus en plus intriqués à notre quotidien, réseaux dont les capacités de miniaturisation, d'échanges et de stockage sont infinies. D'où des ambivalences fortes entre services rendus et capacités d'intrusion, maîtrise d'information et transformation des individus en matériau « informationnel ». Le troisième, enfin, c'est la gestion politique de la mondialisation, assise sur une conception très fragmentée, voire « atomique » de la société, ramenée à une noria presque brownienne d'individus réputés libres, responsables et surtout concurrents.

Cette toile de fond est en rapport direct avec ce qui a fait l'essentiel de nos débats, à savoir les technologies de surveillance et de fichage, sous toutes leurs formes. Nos échanges ont mis en valeur le fait que la société de surveillance est d'abord et avant même d'être une société de technologies, un projet politique, et qu'il existe un lien étroit entre méfiance généralisée et crise démocratique. De même, que la généralisation de la vidéosurveillance est l'une des expressions de la fragmentation sociale – fragmentation des territoires, des populations, du lien social – et de l'écroulement qui l'accompagne de certains modèles d'autorités, souvent incarnés par le service public – pompiers, transports urbains, police – ou une idée de service public, comme les médecins. Ce qui amène à se demander si l'on privilégie un usage des technologies au service de la réparation – au sens le plus positif du terme, de ces déchirures, ou du contrôle préventif de leurs conséquences supposées fatales...

Les réponses à cet égard ne sont pas unilatérales mais corrélatives, singulièrement au chapitre de la sécurité, et souvent de façon éminemment contestables. La vidéosurveillance n'est pas exclusive d'un

usage de police de terrain, mais accompagne une redéfinition de leur rôle, de la police spectacle comme à Villiers-le-Bel, avec mobilisation des chaînes de télévision à la police militarisée qu'incarnent les Bac. Elle accompagne également une redéfinition de la justice, avec une conception du délit ramené à un simple « fait », détaché de toute signification sociale.

C'est dire si les usages de ces technologies bousculent la citoyenneté, voire même la culture de citoyenneté, de multiples façons. En précipitant une redéfinition des frontières entre ce qu'il est convenu d'appeler l'espace public et l'espace privé ; en envahissant un troisième espace, qui est celui du débat public et du travail, de la confrontation, de la manière d'être aux autres. Bref, de la démocratie. Et l'envahissant, elles le transforment, engendrent un *process* de remise en cause de normes et de leurs redéfinitions. Par exemple, autour de la propriété des données et/ou de ce qu'est l'intérêt général.

A titre d'exemples : nos véhicules automobiles sont déjà extrêmement intelligents et impliquent un certain contrôle, par exemple pour la ceinture de sécurité, la vitesse, etc. Cette capacité va s'amplifier et toute voiture va stocker toute une série d'informations sur le mode de conduite, les tropismes du conducteur. A qui toutes ces informations vont-elles appartenir ? Et – corollaire obligé – à quoi ou qui vont-elles servir ? Au pire ou au meilleur ? Sans doute les deux. Il en va de même pour les compteurs électriques intelligents. On peut argumenter qu'il s'agit là d'une avancée écologique, facteur de réduction des gaspillages. On peut aussi souligner le côté de contrôle social, et interroger la structure du prix du Kwh. Et l'issue de ces débats n'est pas à l'avance contenue dans un quelconque logiciel. Elle est d'ordre politique, démocratique, et implique qu'on reconnaisse la légitimité du conflit et la nécessité des confrontations.

Ce qui conduit à une interrogation essentielle : un citoyen « transparent » est-il encore un citoyen ? Jusqu'à quel point la démocratie est-elle compatible avec une mise en coupe de ce citoyen en fonctionnalités de consommation, de pré-supposés « rationnels », de décisions « aidées » par une pensée logicielle ? Il est extrêmement difficile de répondre à cette série de questions, mais elle doit être posée. La citoyenneté passe par la capacité à articuler en liberté et en responsabilité son espace privé à l'espace public, en le fécondant de sa part de vécu, de réflexions, d'émotions, d'expériences, tout en prenant le risque que cet apport soit lui-même et en échange, fécondé et modifié. On est loin du narcissisme de réseau (« *Quand je débats avec moi-même, les jeux sont faits* », disait Sartre), et loin d'une simple sociabilité à base de civilité tolérante. Les Ntic peuvent sans doute être mises au service de cette démocratie, mais elles peuvent aussi la desservir en cultivant cette illusion de transparence selon laquelle le « savoir » pourrait remplacer la confrontation des contradictions réelles. C'est le cas exemplaire de Wikileaks : le fait d'éclairer les coulisses de la diplomatie mondiale n'a pas modifié grand chose à l'ordre – et aux désordres – du monde. Par ailleurs, tout savoir sur les personnes – ou faire croire qu'on sait tout – inscrit les acteurs dans un rapport de forces et de pouvoir asymétrique entre l'individu, dont la part de citoyenneté est d'autant plus réduite qu'il est renvoyé à une identité par un modèle de panoptisme pseudo-scientifique et prétendument prédictif, laissant peu de place à l'analyse des réalités et des conflits qui les traversent.

A ce stade, comment envisager notre réflexion et notre activité du point de vue d'une association de défense des droits ? D'abord, en nous rappelant qu'il n'y aura pas de retour en arrière technologique ; le possible, toujours, est mis en œuvre. La question est donc moins de déplorer que d'exiger et construire. Deux champs de réflexion et d'intervention apparaissent décisifs à nos yeux. D'une part la protection des données personnelles, ce qui amène à construire un habeas corpus numérique solide en son principe, et évolutif dans ses applications. D'autre part, à répondre à la question des contre-pouvoirs à construire à tous les niveaux, singulièrement autour des principes d'utilité sociale et de proportionnalité. A qui il faut rajouter la nécessaire alphabétisation de masse aux usages des outils, alphabétisation sociale qui passe par la mobilisation de moyens pédagogiques, ceux de l'Education nationale et ceux des acteurs d'éducation populaire impliqués dans l'éducation à la citoyenneté.

A ce stade, comment envisager notre réflexion et notre activité du point de vue d'une association de défense des droits ? D'abord, en nous rappelant qu'il n'y aura pas de retour en arrière technologique ; le possible, toujours, est mis en œuvre. La question est donc moins de déplorer que d'exiger et construire. Deux champs de réflexion et d'intervention apparaissent décisifs à nos yeux. D'une part la protection des données personnelles, ce qui amène à construire un habeas corpus numérique solide en son principe, et évolutif dans ses applications. D'autre part, à répondre à la question des contre-pouvoirs à construire à tous les niveaux, singulièrement autour des principes d'utilité sociale et de proportionnalité. A qui il faut rajouter la nécessaire alphabétisation de masse aux usages des outils, alphabétisation sociale qui passe par la mobilisation de moyens pédagogiques, ceux de l'Education nationale et ceux des acteurs d'éducation populaire impliqués dans l'éducation à la citoyenneté.